

17) Approbation du compte administratif 2015 du CCAS (Délibération N°20-2016)**RAPPORTEUR : Richard BERMOND-GONNET****EXPOSE**

Il convient d'examiner le compte administratif 2015 du CCAS, identique en tout point au compte de gestion voté précédemment, qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
recettes			dépenses		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	0,00 €	011	Charges à caractère général	2 224,20 €
70	Produits des services	1 175,33 €	012	Charges de personnel	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	014	Atténuation de produits	0,00 €
74	Dotations	10 000,00 €	65	Autres charges	4 347,40 €
75	Autres produits	0,00 €	66	Charges financières	0,00 €
77	Produits exceptionnels	20,00 €	67	Charges exceptionnelles	0,00 €
Total	Réalisations de l'exercice	11 195,33 €	Total	Réalisations de l'exercice	6 571,60 €
			002	Report de l'exercice N-1	864,62 €
TOTAL (réalisations + reports)		11 195,33 €	TOTAL (réalisations + reports)		7 436,22 €
Résultat cumulé		11 195,33 €	Résultat cumulé		7 436,22 €

Monsieur PHILIP, Président du CCAS, ne participe pas au vote du compte administratif 2015.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le compte administratif 2015 du CCAS annexé à la présente décision,
 Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,
 Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,
 Vu l'avis du CCAS réuni le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le compte administratif 2015 du CCAS.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAUDAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

10 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE

18) Affectation du résultat 2015 CCAS (Délibération N°21-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

EXPOSENT

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

002 - R	Excédents de fonctionnement	3 759,11 €
001 - D	Excédent d'investissement	0,00 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 du CCAS,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,

Vu l'avis du CCAS réuni le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le résultat de fonctionnement reporté du CCAS.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAUDAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE

19) Approbation du compte de gestion 2015 de la commune (Délibération N°22-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

EXPOSENT

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir voté le budget primitif le 31 Mars 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, décrites ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
recettes			dépenses		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	44 346,85 €	011	Charges à caractère général	615 620,33 €
70	Produits des services	274 668,44 €	012	Charges de personnel	779 824,71 €
73	Impôts et taxes	1 496 682,32 €	014	Atténuation de produits	108 435,00 €
74	Dotations	185 783,31 €	65	Autres charges	237 014,28 €
75	Autres produits	9 457,33 €	66	Charges financières	53 107,71 €
77	Produits exceptionnels	5 683,00 €	67	Charges exceptionnelles	243,00 €
Total		2 016 621,25 €	Total		1 794 245,03 €
042	Opérations d'ordre	10 000,00 €	023	Virement en investissement	0,00 €
Total général	Recettes nettes	2 026 621,25 €	Total général	Dépenses nettes	1 794 245,03 €
	Résultat exercice	232 376,22 €			

INVESTISSEMENT					
recettes			dépenses		
10	Dotations	451 757,44 €	16	emprunts	156 259,95 €
13	Subventions	114 142,46 €		opérations	733 425,05 €
16	Emprunts	450 000,00 €		total	889 685,00 €
	total	1 015 899,90 €	040	Opérations d'ordre	10 000,00 €
Total général	Recettes nettes	1 015 899,90 €	Total général	Dépenses nettes	899 685,00 €
	Résultat de l'exercice	116 214,90 €			

Résultat de l'exercice	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Excédent	116 214,90 €	232 376,22 €	348 591,12 €

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affecté à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	-304 958,88 €	0,00 €	116 214,90 €	-188 743,98 €
fonctionnement	687 289,43 €	378 829,88 €	232 376,22 €	540 835,77 €
TOTAL	382 330,55 €	378 829,88 €	348 591,12 €	352 091,79 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte de gestion 2015 de la commune annexé à la présente décision,
Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,
Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le compte de gestion 2015 de la commune.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAVAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE

20) Approbation du compte administratif 2015 de la commune (Délibération N°23-2016)

RAPPORTEUR : Richard BERMOND-GONNET

EXPOSE

Il convient d'examiner le compte administratif 2015 de la commune, identique en tout point au compte de gestion voté précédemment, qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
recettes			dépenses		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	44 346,85 €	011	Charges à caractère général	615 620,33 €
70	Produits des services	274 668,44 €	012	Charges de personnel	779 824,71 €
73	Impôts et taxes	1 496 682,32 €	014	Atténuation de produits	108 435,00 €
74	Dotations	185 783,31 €	65	Autres charges	237 014,28 €
75	Autres produits	9 457,33 €	66	Charges financières	53 107,71 €
77	Produits exceptionnels	5 683,00 €	67	Charges exceptionnelles	243,00 €
	Total	2 016 621,25 €		Total	1 794 245,03 €
042	Opération d'ordre	10 000,00 €	023	Virement en investissement	0,00 €
Total	Réalizations de l'exercice	2 026 621,25 €	Total général	Réalizations de l'exercice	1 794 245,03 €
	Reports de l'exercice N-1	308 459,55 €			
INVESTISSEMENT					
recettes			dépenses		
10	Dotations	451 757,44 €	16	emprunts	156 259,95 €
13	Subventions	114 142,46 €		opérations	733 425,05 €
16	Emprunts	450 000,00 €	total	total	889 685,00 €

			040	Opérations d'ordre	10 000,00 €
total	Réalisations de l'exercice	1 015 899,90 €	total	Réalisations de l'exercice	899 685,00 €
				Reports de l'exercice N-1	304 958,88 €
TOTAL	total (réalisations + report) section fonctionnement et investissement	3 350 980,70 €	TOTAL	total (réalisations + report) section fonctionnement et investissement	2 998 888,91 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	62 738,00 €	Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	284 788,84 €
Résultat cumulé		Sections	RECETTES		DEPENSES
		Section de fonctionnement	2 335 080,80 €		1 794 245,03 €
		Section d'investissement	1 078 637,90 €		1 489 432,72 €
		TOTAL CUMULE	3 413 718,70 €		3 283 677,75 €

Monsieur PHILIP, Maire, ne participe pas au vote du compte administratif 2015.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte administratif 2015 de la commune annexé à la présente décision,
Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,
Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le compte administratif 2015 de la commune.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAVAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

10 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE

21) Affectation du résultat 2015 de la commune (Délibération N°24-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

EXPOSENT

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

002 - R	Excédents de fonctionnement	130 040,95 €
001 - D	Excédent d'investissement	-188 743,98 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	410 794,82 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 de la commune,
Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,
Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le résultat de fonctionnement reporté de la commune.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAVAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE

22) Admission en non valeur (Délibération N°25-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

EXPOSENT

La liste et le détail des titres concernant plusieurs produits irrécouvrables qui n'ont pu être recouverts par le Comptable du Trésor s'établissent à 3 010.64€ sur la période 2008-2013, relatifs à la REOM.

Cette admission en non-valeur ne fait pas obstacle aux poursuites ultérieures dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune mais permet une plus grande sincérité de la comptabilité communale.

PROPOSITION

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu la demande adressée par la trésorerie de Roquemaure,
Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- DE STATUER sur l'admission en non-valeur des titres décrits ci-dessus,
- D'INDIQUER que les crédits seront inscrits en dépense au BP 2016.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, la proposition susmentionnée à l'unanimité.

23) Emprunts 2016 (Délibération N°26-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

EXPOSENT

La commune a la volonté de continuer ses investissements et malgré, la baisse des dotations de l'état et la stabilité de la fiscalité locale.

Compte-tenu des taux très attractifs (pour rappel, 1.73% en 2015 sur 20 ans pour un emprunt de 450 000€ auprès de la Banque Postale), il est prévu un emprunt afin d'équilibrer le budget d'investissement 2016 pour un montant de 300 000€ sur une période de 15 ou 20 ans.

Une prochaine délibération viendra préciser les conditions obtenues afin que le conseil municipal permette le versement des fonds.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 de la commune,
Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,
Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER le Maire à engager des négociations avec les organismes bancaires.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAVAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE

24) Budget Primitif (BP) 2016 CCAS (Délibération N°27-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

EXPOSENT

Il convient d'adopter le BP 2016 du CCAS qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
recettes			dépenses		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	0,00 €	011	Charges à caractère général	8 909,11€
70	Produits des services	1 200,00 €	012	Charges de personnel	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	014	Atténuation de produits	0,00 €
74	Dotations	10 000,00 €	65	Autres charges	6 400,00 €
75	Autres produits	0,00 €	66	Charges financières	0,00 €
77	Produits exceptionnels	350,00 €	67	Charges exceptionnelles	0,00 €
Total		11 550,00 €	Total		15 309,11€
042	Opération d'ordre	0,00 €	023	Virement en investissement	0,00 €
Total		11 550,00 €	Total général	Total général	15 309,11€
002	Résultat de fonctionnement	3 759,11 €			
	Total général	15 309,11€			

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le BP 2016 du CCAS annexé à la présente décision,
 Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,
 Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,
 Vu l'avis du CCAS réuni le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le BP 2016 du CCAS.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAVAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE

25) Budget Primitif (BP) 2016 de la commune (Délibération N°28-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET

EXPOSENT

Il convient d'adopter le BP 2016 de la commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT					
recettes			dépenses		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuation de charges	41 000,00€	011	Charges à caractère général	588 070.00€
70	Produits des services	244 600,00€	012	Charges de personnel	856 700.00€
73	Impôts et taxes	1 612 000.00€	014	Atténuation de produits	108 000.00€
74	Dotations	119 400.00€	65	Autres charges	232 693.55€
75	Autres produits	2 000.00€	66	Charges financières	61 430.00€
77	Produits exceptionnels	500.00 €	67	Charges exceptionnelles	25 700.00€
	Total	2 019 500.00€	Total	Total	1 872 593.55€
042	Opération d'ordre	14 500.00€	023	Virement en investissement	291 447,40 €
	Total	14 500.00€	Total général		2 164 040,95 €
002	Résultat de fonctionnement	130 040,95 €			
Total général		2 164 040,95 €			

INVESTISSEMENT					
recettes			dépenses		
10	Dotations	481 827.03€	001	Solde négatif d'investissement N-1	188 743.98€
13	Subventions	141 906.42€	16	Remboursement de la dette	196 536.79€
16	Emprunts	300 000.00€	040	Opération d'ordre de transfert	14 500.00€
Sous total		880 701,24€		Travaux et études diverses	815 400.08€
021	Virement de la section fonctionnement	291 447.40€	Total général		1 215 180 .85€
Total général		1 215 180.85€			

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le BP 2016 du CCAS annexé à la présente décision,
 Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,
 Vu l'avis favorable de la commission administration générale réunie le 31 Mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADOPTER le BP 2016 de la commune.

8 conseillers municipaux demandent que ce point soit voté à bulletin secret, à savoir MM CHARMASSON, MABY, DELORME, LAVAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

Il est désigné comme scrutateurs Mmes HERNANZ et ESSIG.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir procédé au vote à bulletin secret, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR
 8 VOIX CONTRE

26) Demande de subventions « réduction ou suppression de l'usage des pesticides en zones non agricoles (Délibération N°29-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Franck BOURGADE

EXPOSENT

Alliance environnement a réalisé, en lien avec les élus et les agents communaux, un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, afin de cesser à compter du 1^{er} janvier prochain l'utilisation de pesticides.

Afin d'améliorer les pratiques de nos agents, il convient de se doter d'outils adaptés à ces nouvelles contraintes, pour un montant HT de 8 558€.

L'agence de l'eau subventionne ce type d'investissement.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE SOLLICITER l'agence de l'eau afin que cette opération soit éligible à cette subvention.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, la proposition susmentionnée à l'unanimité.

27) Demande de subventions travaux de voirie (Délibération N°30-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Franck BOURGADE

EXPOSENT

Des travaux de réfection de voirie, dans le cadre du marché à bons de commande avec le groupement Eiffage/Carminati sont prévus dans les secteurs suivants, et décrits dans le devis annexé pour un montant HT de 121 308.03€ :

- Chemin de tourtoil,
- Rue des Lavandières,
- Rue Frédéric Mistral et Parking des platanes,
- Lotissement la Genestière,
- Rue de la Combe,
- Rue Saint Louis

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 66-2014 du 29 Avril 2014 attribuant le marché à bon de commande au groupement Eiffage/Carminati,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE SOLLICITER la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (au titre du fond de concours 2016), le Département du Gard et l'Etat afin que cette opération soit éligible à ces subventions.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS : MM CHARMASSON, MABY, LAVAUD, MMES SEYLLER, BERGER, CHABAUD, ROMERO.

28) Nomination de voies communales (Délibération N°31-2016)

RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Franck BOURGADE

EXPOSENT

Il convient de nommer des voies communales dépourvues à ce jour, à savoir :

- Voie 1 : Impasse au départ de la rue des Lauzes, nommée impasse des Lauzes
- Voie 2 : Chemin au départ de l'intersection entre le chemin du Tavelet et la rue Bellevue, nommé Impasse du Petit Tavelet
- Voie 3 : Impasse au départ de la rue Frédéric Mistral, nommée impasse du château
- Voie 4 : Impasse au départ de l'impasse du Palais Nord, nommée impasse du palais
- Voie 5 : Chemin menant au temple, nommé rue du temple

En outre, un nouvel adressage a été nécessaire sur un chemin privé et la numérotation est la suivante pour plusieurs habitations, à savoir :

- 431 route de Valliguières (parcelle E1254) ;
- 433 route de Valliguières (parcelle E1255) ;
- 435 route de Valliguières (parcelle E1283) ;
- 437 route de Valliguières (parcelle E1282) ;
- 439 route de Valliguières (parcelle E1257) ;
- 441 route de Valliguières (parcelle E1253).

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission Urbanisme -Environnement-Sécurité réunie le 7 Mars 2016,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjointes du 10 Mars 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER de la nouvelle nomination des voies,
- DE PRENDRE ACTE du nouvel adressage des 6 parcelles.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, la proposition susmentionnée à l'unanimité.

29) Projet des modifications de périmètre (Délibération N°32-2016)

RAPPORTEUR : Claude PHILIP

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter ce point à l'ordre du jour.

16 voix pour

2 voix contre : Mesdames BERGER & SEYLLER

1 voix abstention : Monsieur CHARMASSON

EXPOSE

Le Préfet du Gard a adressé à la commune de Tavel les arrêtés portant projet des modifications de périmètre du syndicat mixte d'électricité du Gard, de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, et du SIVU de l'Yeuseraie.

Il s'agit de la deuxième étape après l'avis du conseil municipal exprimé lors de la séance du 25 Novembre dernier sur le projet de périmètre.

Monsieur le Maire propose de conserver la position exprimée lors de la séance du 25 Novembre 2015.

PROPOSITION

Vu l'article 33 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe),

Vu l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR) et l'échange lors de la conférence des Maires du 23 Novembre 2015,

Vu l'avis du conseil municipal (délibération 86-2015) sur le schéma départemental de coopération intercommunale lors de la séance du 25 Novembre 2015,

Vu les arrêtés préfectoraux 20160404-B1-001, 20160404-B1-002, 20160404-B1-003,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (entrée de la commune de Saint Laurent des Arbres),
- DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (entrées des communes de Nîmes et Uzès)
- DE SE PRONONCER DEFAVORABLEMENT à la fusion du SIVU de l'YEUSERAIE (avec le SIVU du Massif du Gardon de Vers Pont du Gard et le Syndicat Intercommunal des Massifs de Villeneuve lez Avignon) et de l'extension à des communes isolées (Pouzilhac, Saint-Pons-la-Calm et Le Pin),
- DE TRANSMETTRE cette décision à la Direction des Collectivités et du Développement Local et au Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité.

DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE, la proposition susmentionnée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur la carrière sylvestre

Recours gracieux BARRAILLE & CUBAYNES

Procès PINEAU/Commune

Information au conseil sur les 3 arrêtés missionnant le cabinet Margall pour défendre la commune devant le tribunal administratif de Nîmes

Etoile de Bessèges

Station de lavage des appareils phytosanitaires

Cheminement piéton

Ligne B23 EDGARD

Formation d'un élu aux fonctions de maître composteur

Fête du sport

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude PHILIP

